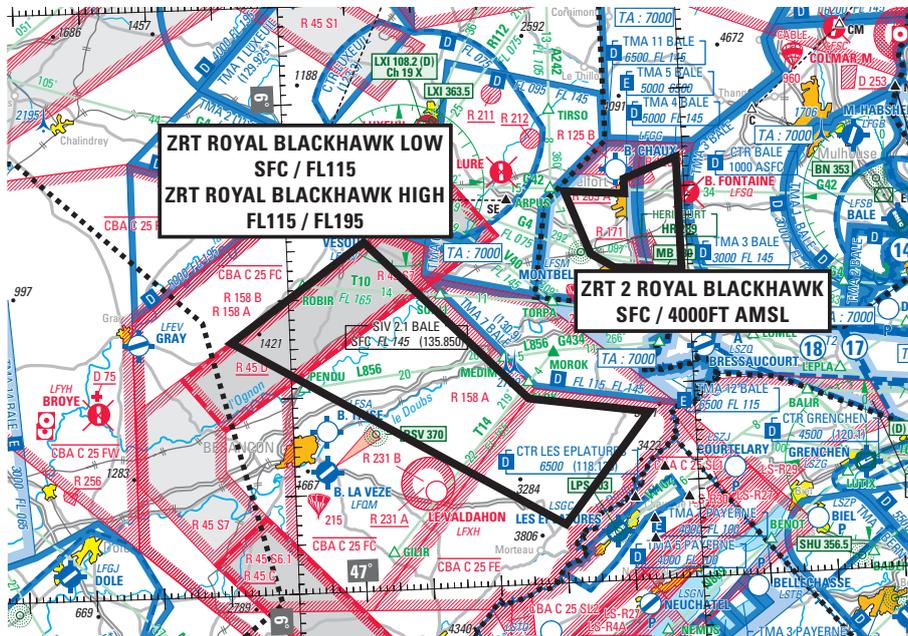




Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice ROYAL BLACKHAWK 2017 en FIR Reims LFEE

En vigueur: Du 26 juin au 07 juillet 2017



ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir au profit de la préparation à l'engagement opérationnel des participants dans la région de Besançon.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT LOW et ZRT HIGH activables :
26, 30 JUN et 03, 07 JUL : 0630-1900
27, 29 JUN et 04, 06 JUL : 0630-1600, 2020-2240
ZRT 2 :
27, 29 JUN et 04, 06 JUL : 2020-2240

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
RAKI (ou CDC de remplacement) :
119.700 MHz, 143.550 MHz / 317.500 MHz
LUXEUIL APP : 129.925 MHz
BALE INFO : 130.900 MHz / 135.850 MHz
REIMS CTL (secteurs S-E) : 124.950 MHz

GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle (CDC) de Cinq Mars la Pile ou en cas d'indisponibilité technique le CDC de remplacement.

STATUT

Les ZRT, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties des espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent (zones LF-R 158 A et B Mirage 2000 Nord-Est, EU-C 25, LF-R 45 D, LF-R 45 S7, LF-R 171, LF-R 209).

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contournement obligatoire pendant activités sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs autorisés après coordination auprès du gestionnaire de l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions après notification auprès du directeur de l'exercice.

SERVICES RENDUS

CAM : sont rendus aux aéronefs autorisés à pénétrer,

- au-dessus du plancher de contrôle, l'ensemble des services de la CAM,
- en dessous du plancher de contrôle, information de vol et alerte.

CAG : Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par l'organisme gestionnaire aux aéronefs autorisés à pénétrer.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

<p><u>ZRT ROYAL BLACKHAWK LOW</u> Limites latérales 47°25'51.94" N, 005°51'13.44" E 47°06'00.00" N, 006°40'00.00" E 47°17'06.94" N, 006°53'06.44" E 47°19'00.56" N, 006°35'15.67" E 47°35'39.28" N, 006°11'36.27" E 47°25'51.94" N, 005°51'13.44" E</p> <p>Limites verticales SFC / FL115</p>	<p><u>ZRT ROYAL BLACKHAWK HIGH</u> Limites latérales 47°25'51.94" N, 005°51'13.44" E 47°06'00.00" N, 006°40'00.00" E 47°17'06.94" N, 006°53'06.44" E 47°19'00.56" N, 006°35'15.67" E 47°35'39.28" N, 006°11'36.27" E 47°25'51.94" N, 005°51'13.44" E</p> <p>Limites verticales FL115 / FL195</p>
<p><u>ZRT 2 ROYAL BLACKHAWK</u> Limites latérales 47°43'00.00"N,006°59'00.00"E 47°31'30.00"N,006°59'00.00"E 47°32'00.00"N,006°49'00.00"E 47°33'30.00"N,006°45'30.00"E 47°40'00.00"N,006°42'00.00"E 47°39'30.00"N,006°51'00.00"E 47°41'00.00"N,006°51'00.00"E 47°43'00.00"N,006°59'00.00"E</p> <p>Limites verticales SFC / 4000FT AMSL</p>	

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les voies aériennes L856, T14 et le tronçon de la voie aérienne T10 entre ROBIR et SOBLI seront soumises à coordination avec l'organisme gestionnaire lors de l'activation de la ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK HIGH.

ORGANISMES A CONTACTER

<p><u>Avant l'exercice</u></p> <p>COMALAT (Commandement de l'aviation légère de l'Armée de Terre)/Section Espace e-mail : comalat.section-espace.lst@intra.def.gouv.fr Téléphone : 01 41 28 82 14</p> <p>1er Régiment d'Artillerie / C3D Téléphone : 03 84 57 53 69 PNIA : 821 902 5369</p>	<p><u>Pendant l'exercice</u></p> <p>Directeur de l'exercice / Cellule 3D 1^{er} RA Téléphone : 03 84 57 53 69</p> <p>Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq-Mars-La Pile Téléphone : 02 47 96 28 63 - 02 47 96 28 87 (chef contrôleur)</p> <p><u>En cas de plan de remplacement :</u></p> <p>Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan Téléphone : 05 58 06 84 51 (chef contrôleur)</p>
--	---